



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 SEPTEMBRE 2024
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE
Lieux-dits : La grande tombe – Les Simonneaux – Pont abbé

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de déploiement de la fibre optique par l'entreprise TP LINK, 5 allée des iris – 94260 FRESNES, à partir du 09 septembre 2024 pour une durée de 90 jours calendaire, sis La grande tombe, Les Simonneaux, Pont Abbé.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise TP LINK, à partir du 09 septembre 2024 pour une durée de 90 jours calendaire, sis La Grande tombe, Les Simonneaux et Pont Abbé.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240909-2024-90-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 09.09.2024